

Carrières judiciaires et casier judiciaire

Par **Crip51**, le **03/10/2007** à **12:46**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant en M1 Droit des contentieux à Reims et comme le titre du sujet le laisse supposer, je voudrais savoir s'il était possible en ayant un casier judiciaire (sachant que les extraits B2 et B3 sont vierges) d'accéder à des professions comme notaire, huissier, magistrat ou d'intégrer des écoles telles que l'ENM ou l'ENAP ??

Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Par **Morsula**, le **04/10/2007** à **21:24**

Bonsoir,

Le bulletin n°1 comprend toutes les condamnations inscrites à Nantes, c'est un relevé intégral qui n'est communiqué qu'aux tribunaux et uniquement sur leurs demandes.

J'ignore tout simplement si c'est pénalisant ou non pour vos ambitions, mais il est vrai que certaines carrières ne sont pas envisageables quand on a un casier judiciaire.

Peut-être pourrez-vous vous renseigner en demandant au Service de Nantes de vous répondre :

Service du Casier judiciaire national
Casier judiciaire national
44317 Nantes CEDEX 3

Par **Katharina**, le **04/10/2007** à **22:06**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous avez pris connaissance de ce lien :

[http://www.village-justice.com/forum/vi ... php?t=7429](http://www.village-justice.com/forum/vi...php?t=7429)

D'après ce que j'ai compris si le bulletin 3 est vierge aucun problème (mais je n'ai pas eut le temps de tout lire désolée)

Par **Morsula**, le **05/10/2007** à **19:25**

Pour les avocats les conditions sont clairement stipulées :

4° N'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes moeurs ;

5° N'avoir pas été l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ;

Par **Camille**, le **08/10/2007** à **14:03**

Bonjour,

Oui, bien sûr, on ne peut pas éliminer d'une profession quelqu'un qui s'est fait prendre pour conduite en état alcoolique.

:))

(Ou alors, va falloir faire du ménage dans les prétoires...) Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **08/10/2007** à **21:44**

Il faut rester tranquille et se modérer avant d'être titulaire du poste, après on peut se lâcher. C'est bien pour ça que je veux devenir agent diplomatique, faire du 200 sur l'autoroute de Beijing avec une grosse BMW noire et deux ou trois créatures asiatiques me servant de compagnes, si ce n'est pas le rêve de tout homme, c'est le mien.

:arrow:

Image not found or type unknown

Par **candix**, le **08/10/2007** à **23:59**

là on tombe vraiment dans la caricature ...

Par **Camille**, le **09/10/2007** à **11:00**

Bonjour,

[quote="Morsula":y48ao0dl]

et deux ou trois créatures asiatiques me servant de compagnes[/quote:y48ao0dl]

Deux ou trois seulement ? Pas plus ???

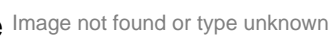
Euh... Morsula... vous avez peut-être mal interprété l'expression "embrasser une carrière diplomatique"...

:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Bon, bon, bon, je 

Par **Morsula**, le **09/10/2007 à 20:24**

J'avoue qu'avec mes blagues à deux cens j'ai bien envie de l'embrasser ma carrière

diplomatique 

Par **Crip51**, le **12/10/2007 à 15:32**

D'accord merci pour toutes ces épouses.

Et l'humour en prime! 

Par **cyril00**, le **10/06/2014 à 16:20**

Bonjour a tous,

j'ai besoin d'un extrait de casier judiciaire pour mon frère, qui va partir en École de droit de Clermont-Ferrand. Le problème c'est que je sais pas comment l'obtenir et normalement c'est le casier no2 ou no3 qu'on doit l'envoyer?

Sur internet j'ai vue un site <http://www.extraitdecasierjudiciaire.com> . Quelqu'un a déjà testé ce site web ou équivalent? si c'est le cas je suis preneur d'un éventuel retour d'expérience de votre part.

merci d'avance

Par **Jay68360**, le **10/06/2014** à **19:14**

Bonsoir,

Il m'avait été nécessaire de le fournir une fois, je vous conseille de vous tourner vers ce site :
<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c>

Il est certifié comme site gouvernemental et mon extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) sollicité sur ce dernier, est arrivé quelques jours plus tard par courrier (deux ou trois si ma mémoire est bonne) sans aucun frais.